

Ressources Humaines

REF : DRH2013036

Signataire : BC/CR/RD/SL

Séance du Conseil Municipal du 27/06/2013

RAPPORTEUR : Evelyne YONNET

OBJET : Personnel communal : modification du tableau des effectifs

EXPOSE :

statutaires , il vous est soumis la modification du tableau des effectifs.

3 modifications sont proposées au Conseil Municipal :

Création de 32 nouveaux emplois d'avenir

Suite à la décision du Conseil Municipal du 23 mai 2013 portant sur la mise en place de la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée scolaire 2013, il est nécessaire de créer 32 nouveaux emplois d'avenir venant compléter les 50 emplois déjà décidés par la délibération en date du 21 février 2013. Ainsi, ce sont au total 82 nouveaux emplois d'avenir qui sont ouverts au recrutement pour l'année 2013.

Création de 5 postes de techniciens paramédicaux gagés par la suppression de 2 postes d'assistants médico-techniques de classe supérieure et 3 postes de rééducateurs de classe normale

Le décret du 27 mars 2013, paru au journal officiel du 29 mars 2013, fixe le statut particulier des techniciens paramédicaux territoriaux, issu de la fusion des cadres d'emplois des rééducateurs territoriaux et des assistants territoriaux médico-techniques. Les membres de ces deux cadres d'emplois sont intégrés dans celui des techniciens paramédicaux au 1^{er} avril 2013.

Ainsi, 2 postes d'assistants médico-techniques de classe supérieure et 3 postes de rééducateurs de classe normale sont supprimés du tableau des effectifs et remplacés par 2 postes de techniciens paramédicaux de classe normale et 3 postes de techniciens paramédicaux de classe normale créés.

Créations et suppressions de postes liées à la gestion des recrutements et des départs

Il est proposé de créer un poste d'administrateur territorial hors classe, nécessaire pour pourvoir le poste de directeur du développement et de l'action sociale en prévision du départ en retraite de l'actuelle directrice de l'action sociale. Celle-ci étant encore rémunérée, le poste qu'elle pourvoit sera supprimé à l'occasion d'un conseil municipal postérieur.

Dans le même temps et afin de conserver un tableau des effectifs numériquement stable, il vous est proposé la suppression en parallèle d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe actuellement non pourvu.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification du tableau des effectifs.

**Direction Générale des Ressources Humaines de l'Entretien et de la Restauration /
Direction des Ressources Humaines**

Ressources Humaines

REF : DRH2013036

Signataire : BC/CR/RD/SL

OBJET :Personnel communal : modification du tableau des effectifs

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu les décrets portant statut particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant ;

Considérant l'évolution des besoins des services communaux ;

Considérant qu'il convient d'apporter au tableau des effectifs les modifications suivantes ;

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du 18 juin 2013 ;

A l'unanimité.

DELIBERE :

DECIDE la création des 38 emplois suivants :

- 32 emplois d'avenir
- 1 administrateur hors classe
- 2 techniciens paramédicaux de classe supérieure
- 3 techniciens paramédicaux de classe normale

DECIDE la suppression des 6 emplois suivants :

- 1 adjoint administratif de 2eme classe
- 2 assistants médico technique de classe supérieure
- 3 rééducateurs de classe normale

APPROUVE le nouveau tableau des effectifs tel qu'annexé à la présente délibération

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois ainsi créés sont inscrits au chapitre 012 du budget de l'exercice en cours

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 05/07/2013

Publié le 03/07/2013

Certifié exécutoire le : 05/07/2013

Pour le Maire

L'Adjoint délégué